

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE  
DU DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
(S.M.E.D.)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAL DU SMED

Envoyé en préfecture le 17/11/2020

Reçu en préfecture le 17/11/2020

Affiché le

ID : 013-251301545-20201113-2020\_33-DE



---

**Séance du 13 novembre 2020**  
**Présidence : Didier KHELFA**

---

**N° 2020-33**

**OBJET : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte Ouvert  
Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit (SMO PACA THD)**

L'an deux mil vingt et le 13 novembre à 9h00, le Comité du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Chamas.

Etaient présents : voir liste jointe.  
Constatant que le quorum est atteint ;

**Le Président expose :**

Par délibération du 20 octobre 2016, le SMED13 adhéré au SMO PACA THD. Conformément aux statuts de ce syndicat mixte et à la suite de l'installation du nouveau Comité syndical, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant qui représenteront le SMED13 au sein du SMO PACA THD.

**Sur proposition de Monsieur le Président,**

Vu la délibération n°2016-24, du 20 octobre 2016, portant sur l'adhésion du SMED13 au Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit ;

Vu les statuts du SMO PACA THD et notamment la nécessité de désigner un délégué suppléant qui représenteront le SMED13 au sein du SMO PACA THD ;

Considérant qu'au titre de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante peut décider de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation.

**Le Comité Syndical après en avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité.**

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation, au titre de l'article L.2121-21 du CGCT
- **DESIGNE**, respectivement en qualité de délégué titulaire et de délégué suppléant du SMED13 au sein du comité syndical du SMO PACA THD :

**Délégué titulaire : Michel LAN - Proximité Communale**

**Délégué suppléant : Laurent GESLIN - Hors Métropole**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits  
Pour extrait conforme,

**Le Président,**

  
**Didier KHELFA**

